

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Avril 2023

**86x23**

### DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX TRAVAUX DE PROXIMITÉ

Le Maire rappelle que le Conseil Départemental dans le cadre de sa politique d'aide aux communes a mis en place un dispositif d'aide aux travaux d'investissement sous maîtrise d'ouvrage communale. Le taux de subvention est de 70% du montant hors taxes des travaux, plafonnés à 85 000 € HT par projet.

Vu la délibération 15x23 du 26 janvier 2023, sur la « Demande de subvention dans le cadre du programme d'aide aux travaux de proximité 2023 – Travaux d'aménagement pour accueil d'une « Maison du Bel Âge », annule et remplace ;

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les demandes d'aide financière du Département pour la réalisation des projets mentionnés ci-dessous :

Opérations	Montant HT	Subvention Escomptée
Aménagement d'une maison du Bel Âge	81 000 €	56 700 € HT
Restructuration du bâtiment accueillant les services de la Police Nationale – Gavotte	93 000 €	59 500 € HT
Création d'un local arbitre et d'un espace médical au Stade Emmanuel Vitria	100 000 €	59 500 € HT
Réparation toiture Giono ; Sécurisation bâtiments et équipements publics	85 000 €	59 500 € HT
Mise en conformité du foyer Cadeneaux	85 000 €	59 500 € HT
Sécurisation du Pont de Versailles	56 000 €	39 200 € HT
Sécurisation espace public : Tunnel des Pennes et rue du Souvenir ; Reprise chaussée et trottoir Maurice Marin	82 577€	57 804 € HT
Sécurisation espace public Montée 89 ; Création réseau pluvial plan des Pennes	99 277€	59 500 € HT
Réfection voie et trottoirs Cité haute	88 566€	59 500 € HT

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ADOPTE les demandes de subvention relatives à ces opérations,
- SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental au titre des travaux de proximité,
- PRÉCISE que les crédits correspondants figureront au budget

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE  
ROMAIN AMARO

LE MAIRE  
MICHEL AMIEL